



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023

N° C02_03_2023_11 - Prestation de service Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) - Convention 2023-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres (annexes)

Annexe(s) :

- Annexe 1 - Convention Prestation de Service CAF 2023/2027 LAEP Espace Salcido
- Annexe 2 - Convention Prestation de Service CAF 2023/2027 LAEP Espace Voltania

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	58	9	67	23

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, DOLBEAU Alain, ARCHAIMBAULT Monique, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à GIRAULT Anne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SUIRE Catherine (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-

Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Prestation de service Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) - Convention 2023-2027 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Deux-Sèvres (annexes)

Annexe(s) :

- Annexe 1 - Convention Prestation de Service CAF 2023/2027 LAEP Espace Salcido

- Annexe 2 - Convention Prestation de Service CAF 2023/2027 LAEP Espace Voltania

Considérant la politique d'action sociale familiale menée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

Dans ce cadre que la CAF des Deux-Sèvres apporte son soutien aux actions visant à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et améliorant son efficience,
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans,
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie,
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants,
- Contribuer à l'accompagnement sociale des familles et développer l'animation de la vie sociales.

Considérant que l'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès ;

Considérant, le versement par la CAF des Deux-Sèvres d'une subvention dite « Prestation de service » pour toutes offres de service répondant aux objectifs fixés par celle-ci ;

Considérant que dans le cadre de ses actions Petite Enfance Enfance Jeunesse, la communauté de communes propose différents lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sur le territoire ;

Considérant que ces lieux d'accueil répondent aux objectifs émis par la CAF et que le projet de fonctionnement doit répondre au référentiel national d'activité des LAEP ;

Considérant que dans ce cadre la communauté de communes doit remplir certaines conditions afin de pouvoir prétendre à cette aide, que ce soit au regard de l'activité du service, du public accueilli, de la transmission des données à la CAF, de l'information figurant que le site internet de la CAF monenfant.fr, de la communication du service et les obligations légales et réglementaires... ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les conventions relatives à la prestation de service des Lieux d'Accueil Enfants-Parents « Cœur d'enfants » du Pôle Petite Enfance de l'Espace Salcido et Voltania, soit pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;
- AUTORISER le président à signer les conventions relatives à la prestation de service des Lieux d'Accueil Enfants-Parents « Cœur d'enfants » du Pôle Petite Enfance de

l'Espace Salcido et Voltania, soit pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027, telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET